

Samedi 12 Mai



On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.  
On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur-libraire.

# Mathieu Laensberg

## GAZETTE DE LIEGE.

### FRANCE.

Paris, le 8 mai — Le voyage de l'empereur don Pedro en Europe, dont parlent quelques journaux, n'aura pas lieu. (Étoile)

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 7 mai. — L'ordre du jour est la discussion générale sur le budget.

M. Labbey de Pompières se prononce contre le budget.  
M. Laffitte : Messieurs, des budgets de 500 millions étaient présentés avec embarras, il y a 40 années. Un déficit de 56 millions causait de vives alarmes, et fut révélé avec douleur aux états-généraux. Si alors on eut annoncé que la France, après 30 ans de discordes sanglantes, après 30 ans de guerres sans exemple, après le ravage de deux invasions étrangères, paierait un milliard de contributions générales, et 2 à 300 millions de taxes particulières; qu'elle les paierait sans contrainte et sans révolte, quel eût été l'étonnement des ministres, du souverain et de la nation!

Cependant ce phénomène, alors incroyable, est opéré. Tous les ans on nous annonce un budget de près d'un milliard; au besoin même on ne craint pas de demander un second milliard pour satisfaire d'anciens propriétaires, et 2 à 300 millions pour une guerre politique; et tout cela on le demande sans embarras, sans inquiétude, sans plaindre la France, sans douter ni de ses moyens, ni de son zèle, en célébrant même sa haute prospérité.

Cependant notre sol, notre climat n'ont point changé; la constitution physique de la France est restée la même. D'où vient donc cette richesse mystérieuse dont on profite avec tant de sécurité et de confiance? Le secret de cette richesse, Messieurs, est facile à pénétrer: il est dans l'affranchissement du sol, dans l'affranchissement de l'industrie; en un mot, dans l'émancipation de toutes les facultés.

Mais on ne veut point avouer une cause pareille, et je le conçois. Il est une autre vérité qu'on ne veut pas avouer davantage, et je la conçois mieux encore: c'est la limite de cette richesse.

Notre richesse est grande sans doute; mais elle a des bornes qui viennent moins d'elle que de ceux qui la dirigent. Pour qu'elle se reproduise et s'accroisse, elle a besoin d'être ménagée.

L'orateur entre ensuite dans de nombreux détails sur les diverses parties du budget, sur les circonstances qui s'y rattachent et sur les déficits existants et présumables. Puis il continue en ces termes:

Que nous demande-t-on? le voici: 4 millions pour le clergé, afin d'augmenter les cures et les traitemens; 4 millions pour la guerre, afin de réparer nos places; d'approvisionner nos arsenaux et d'armer quelques hommes de plus; 3 millions pour la marine, afin de former de nouveaux équipages et d'augmenter le corps royal; six millions pour l'intérieur, afin d'achever des édifices et de payer les intérêts des fonds consacrés aux canaux, et enfin 2 millions et demi pour la dette, afin de servir les rentes de l'indemnité.

L'orateur s'attache à prouver qu'il y aura deux causes de déficits: d'abord, parce que la recette de 1826 ne suffira pas à la dépense prévue, et que, devant elle y suffire, elle ne fournira pas d'excédant pour les dépenses dites imprévues.

La dette s'augmentera encore de 9 millions de rentes: 3 millions pour le second semestre du quatrième cinquième de l'indemnité, et 6 millions pour le cinquième.

Quant à vos canaux, il est connu que les devis en sont fautive, et qu'une seule compagnie réclame déjà une augmentation de 34 millions sur 68; que réservez pour les autres?

Enfin l'état de l'Europe est-il rassurant (ah! ah!)? L'ambition de la Russie est en présence du viol orgueil de la Porte. L'humanité si tardive des principes intervenant pour la Grèce, va compliquer encore l'état de l'Orient. Des passions insensées fermentent ici et en Espagne et voudraient se déchaîner contre l'Angleterre. Qu'avons-nous pour nous rassurer contre des prévisions aussi sombres! Serait-ce la fermeté du ministère? Ce n'est pas en outrageant des citoyens, armés depuis 40 années pour le maintien de l'ordre, et qui inspirèrent le respect aux armées ennemies elles-mêmes; ce n'est pas en outrageant qu'on prouve de la fermeté. [Violente interruption. — Au budget! au budget!]

L'orateur élève la voix au milieu du bruit: Messieurs, si, j'avais l'honneur d'être député de Paris, j'aurais déjà rédigé l'acte d'accusation du ministère. (Une voix des bancs élevés de la droite: Qui vous en empêche?)

M. Laffitte: Si quatre membres de la chambre veulent monter à cette tribune et signer cet acte, je le signe le premier. (Mouvement général dans l'assemblée.)

M. Pelou, placé au pied de la tribune, en monte plusieurs degrés en criant: Je suis prêt à signer.

MM. Labbey de Pompières, de Thiars, Benjamin Constant, Dupont (de la Seine), Méchin, Casimir Périer: Nous le signerons tous.

Une bruyante agitation dans toutes les parties de l'assemblée interromp quelque tems l'orateur; cependant il se prépare à continuer.

M. Dupont [de la Seine]: Attendez que le silence soit rétabli.

M. Benjamin Constant, aux interrupteurs; N'interrompez pas; vous répondez si vous pouvez.

M. Laffitte répète sa phrase, qui excite de nouveaux murmures; il poursuit: Le ministère saura-t-il aussi facilement résister à l'esprit de parti qu'il résister à l'improbation des citoyens. [Interruption.]

L'orateur termine en proposant l'article additionnel suivant: A l'avenir, les ministres présenteront aux chambres la loi des finances

divisée en deux parties: l'une sous le titre de budget consolidé; l'autre sous le titre de budget extraordinaire.

« Le budget consolidé comprendra en dépense tous les services au pied de paix, fixes et permanens; et en recette, tous les revenus également fixes et permanens.

« Le budget extraordinaire comprendra en dépense toutes les charges accidentelles et temporaires, et en recette, toutes les ressources également accidentelles et temporaires. »

M. de Villèle s'attache à répondre aux diverses objections des trois orateurs qui l'ont précédé à la tribune.

L'occupation de l'Espagne dont a parlé longuement M. Laffitte, dit-il, est une dépense extraordinaire. J'ai dit qu'elle devait être supportée par le crédit. Cette dépense qui monte à 80 millions ne nous constituera pas en déficit. Sur les 80 millions, il n'y en a que 58 qui soient à la charge de la dette flottante; les autres ont été payés par des excédans de crédit. Si on proposait à cette tribune de consolider les 58 millions je m'y opposerais, parce que cette consolidation pourrait faire éprouver un véritable dommage; et que dans tous les cas elle serait inutile.

Après être entré dans de grands développemens pour montrer qu'on ne doit pas craindre les dépenses extraordinaires et les déficits, M. de Villèle s'exprime en ces termes:

Je ne dirai qu'un mot relativement à la menace qu'a cra devoir nous adresser l'orateur, à la menace pour demander à la chambre notre accusation pour l'ordonnance dernière qui a été mise au *Moniteur*. Je lui dirai que j'aurais pu craindre une pareille accusation si je n'avais pas conseillé cette mesure...

M. Pelou: En frappant la garde nationale de Paris, le ministère a frappé la France au cœur. (Adhésion à gauche. — Murmures tumultueux à droite.)

M. le président: Paix donc!

A droite, à grands cris: à l'ordre, à l'ordre, à l'ordre l'interrupteur.

M. Pelou: La France nous jugera tous.

M. le président: M. Pelou, vous n'avez pas le droit d'interrompre, de règlement, vous le défend.

Le calme se rétablit.

M. de Villèle continue: J'aurais pu redouter cette accusation si je n'eusse pas conseillé la mesure qui a été prise. Je ne redouterai jamais l'accusation d'avoir conseillé une mesure qui était commandée par l'intérêt du pays, qui ne doit pas tomber en révolution par la timidité des conseillers de la couronne. J'aurais cru manquer à mes devoirs envers le monarque auquel je suis dévoué si je n'avais pas donné ce conseil. Je n'ai aucune crainte de votre accusation; mais j'en aurais de ne l'avoir pas méritée. Braves prolongés à droite.

M. Hyde de Neuville: Puisque nous gardons le silence, veuillez donc, M. le président, inviter ces Messieurs à en faire autant.

M. le président: Tout signe d'approbation ou d'improbation est défendu par le règlement.

### AFFAIRES DE LA GRÈCE

Nous extrayons du *Journal de Genève* les passages suivans des lettres de M. Goosse à M. Eynard, sur la situation de la Grèce:

« Les assiégés de l'Acropolis ont fait de leur côté une sortie heureuse et se sont emparés d'une provision de bois. Fabvier est rétabli, et la garnison est en bonne disposition. Ces dernières nouvelles ont été apportées par un transfuge albanais et par un soldat grec échappé de la forteresse.

« Topal Pacha, qui nuisait beaucoup aux grecs par la prudence de ses mouvemens et de sa conduite, vient d'être cassé et remplacé par un autre amiral.

« Les dissensions politiques qui minent depuis si long-temps la malheureuse Grèce, commencent à diminuer aujourd'hui.

« Je vous ai fait mention de Karaïskaki, quelques détails sur cet homme célèbre ne peuvent manquer d'exciter votre intérêt.

« Je l'ai vu pour la première fois à bord de la frégate grecque le 11 mars dans la rade d'Ambellaki, où j'eus l'honneur de lui présenter votre lettre; ma réception fut de plus amicales; il me fit témoigner combien il était sensible à vos prévenances envers lui, et me parut animé du meilleur esprit envers sa patrie. Karaïskaki est un homme de 40 ans environ, maigre, hâlé, d'une taille moyenne et assez élancée; ses traits sont réguliers sans être parfaitement proportionnés, son front ridé, ses yeux vifs, sans être durs, ses cheveux et sa barbe foncés et mal soignés, son nez légèrement relevé, n'a point le caractère de la race pelasgienne, sa physionomie est fine sans fausseté, ses manières sont nobles et bénévoles; il a le sentiment de la supériorité sans abandonner les égards dus à ceux qui l'environnent, même envers ses inférieurs, et par moment il a dans sa conduite un *laissez aller* qui est entraînant. Sa conception est facile; et quoique ignorant au point de ne savoir ni lire ni écrire, il n'affecte point d'aversion contre l'éducation et le perfectionnement de ses compatriotes, et en particulier contre la discipline militaire: enfin, il n'est point étranger aux sentimens de justice et de charité; aussi est-il en général aimé et estimé par le peuple.

Il parle peu, mais parle avec facilité et aplomb, s'anime par momens, et émet ses opinions avec franchise. Ayant rencontré Vaso à Levrina, celui-ci se lamentait sur sa défaite et cherchait à s'excuser. Karaïskaki lui répondit en souriant et en lui frappant sur l'épaule : « Eh ! pourquoi ces condoléances, mon cher frère ? ce n'est pas la première fois que pareille aventure vous arrive. » Le jour où se lui fut présenté, sa mise était assez simple, et son habit en étoffe de coton et soie rayée était tout rapiécé ; mais on lui présenta une veste toute plaquée d'or, et il ne put s'empêcher de la contempler avec plaisir ; lui ayant fait comprendre que Karaïskaki, avec son habit en lambeaux, était autant l'objet de notre estime que Karaïskaki galonné, il m'embrassa dans un mouvement d'expansion, et me fit dire en riant qu'un habit déchiré ne tenait pas chaud. Il exerce une influence remarquable sur ses capitaines et sur ses soldats ; les premiers reconnaissent la supériorité de ses talens militaires et son courage persévérant ; il a su développer chez les seconds un amour-propre de corps qui est précieux dans une guerre de partisans, et qui leur a fait supporter sans murmurer des fatigues extrêmes et des privations prolongées, chaque soldat n'ayant pour tout potage que quatre onces de farine par jour, et cependant aucun ne l'a abandonné, tandis que les autres chefs ne retiennent leurs soldats qu'avec peine en leur donnant du pain et de l'argent. Contre l'habitude de ses camarades, Karaïskaki ne se fait pas non plus accompagner d'une escorte nombreuse ; un petit capitaine boiteux, maigre, contrefait, ne le quitte pas, non plus que sa maîtresse turque qui est habillée en homme, armée jusqu'aux dents, et qui, m'a-t-on dit, est une véritable amazone. Hardi, entreprenant, formant promptement un plan de campagne, et le mettant à exécution avec la même rapidité : tel est le guerrier sur lequel se fondent aujourd'hui les espérances les plus brillantes pour la délivrance d'Athènes et de l'Attique.

Lord Cochran a été reçu avec les plus grandes démonstrations de joie. — Le 21 mars, il a écrit aux membres du congrès de la Grèce, tenu à Ermione, pour les engager à l'union. Voici quelques paragraphes de sa lettre :

« Ce que vous pensez de moi, m'est très flatteur ; mais je dois ouvertement vous avouer que j'ai été très affligé de voir les plus braves et le plus connus des chefs militaires de la Grèce s'occuper d'affaires politiques et de congrès, et perdre leur temps à disputer sur les lieux qu'ils doivent choisir pour se réunir, tandis que l'ennemi parcourt sans obstacles toute votre patrie et qu'il tient en son pouvoir les trois quarts de vos forteresses. Athènes est en danger ; le brave Fabvier, avec une poignée de héros, est accouru au secours des généreux défenseurs de cette place, et les chefs des Hellènes s'occupent de vaines discussions. Si l'ombre de Démosthènes pouvait apparaître et qu'il prononçât sa première Philippique, vous apprendriez ce que vous devez faire. Je vous en prie lisez cette harangue en pleine assemblée ; pour moi, je ne puis mieux vous dire que ce que ce grand homme disait à vos ancêtres :

« O Grecs ! si dès aujourd'hui, puisque vous ne l'avez pas fait plutôt, chacun de vous veut concourir au bien public de bonne foi, et autant qu'il le peut, les riches en contribuant de leurs deniers, les jeunes en prenant les armes ; et pour tout dire en un mot, si chacun veut agir et ne plus espérer que pendant qu'il se tiendra oisif d'autres agiront, bientôt, avec l'aide de Dieu, vous réparerez des pertes qui ne sauraient être imputées qu'à votre négligence, et vous serez vengés, etc. etc. »

— Tous les journaux de la Suisse, arrivés aujourd'hui, confirment la victoire remportée par les Grecs sous les murs d'Athènes et la levée du blocus par Reschid-Pacha.

#### PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 11 MAL.

Nous apprenons que plusieurs administrations locales, entre autres celles de Bierset et de Voroux-Goreux, se sont adressées à l'assemblée des Etats-Provinciaux, qui aura lieu en Juillet prochain, à l'effet d'obtenir la prolongation de la route de Bierset à Waremme, c'est-à-dire une étendue d'environ 2 lieues 1/2. Ces administrations ont proposé de faire gratuitement le transport d'une partie des matériaux nécessaires à l'établissement de cette route. Elle offrira aux habitans des communes limitrophes un grand avantage pour le transport des céréales, de la houille, de la chaux, des pierres et du bois ; elle favorise aussi les marchands qui arrivent des autres districts pour les 4 foires de Waremme qui sont déjà très-fréquentées, et qui le seront davantage par suite de la facilité des communications. Une partie des habitans du canton sont obligés aujourd'hui de faire un détour considérable pour atteindre la chaussée qui les conduit à Liège par Oreye. On espère que les Etats-Provinciaux appuieront la demande qui leur est faite.

— C'est demain qu'à lieu dans plusieurs districts le dépouillement des votes pour la nomination des électeurs au second degré, pour l'élection des membres des états-provinciaux, de l'ordre des campagnes.

— Dans l'une des dernières séances de la société de géographie, de Paris, MM. Jomard et Barbié du Bocage, ont élevé des doutes sur la vérité du récit que l'on a fait il y a quelques jours de la mort de l'intrepide voyageur Laing à Tombouctou. Le Courrier anglais d'hier annonce que d'après les dernières dépêches du consul d'Angleterre à Tripoli on a tout lieu de croire que ce récit est en effet sans fondement.

— Le conseil représentatif de Genève a adopté dans sa séance du 2, la loi sur la répression des délits de la presse, à la majorité de 102 voix contre 13. Cette loi a subi d'importans amendemens.

— La Gazette d'Augsbourg porte qu'un le comité d'enquête siégeant à Varsovie, s'occupe avec activité des recherches relatives à des menées démagogiques découvertes l'année dernière en Pologne. Une sentence sévère paraît menacer les personnes compromises.

La même gazette confirme d'une manière positive la démission du général Yermolow de sa place de gouverneur de la Géorgie.

— Une 2e. édition du Discours de M. Chateaubriand sur la liberté de la presse a dû paraître avant-hier à Paris. Le noble pair y a joint une Préface, qui, au dire, du Journal des Débats, produira une grande sensation.

— De nouveaux rapports de Corfu, annoncent que lord Cochran est nommé amiral en chef des forces maritimes de la Grèce, et le général Church commandant en chef de l'armée.

— La nouvelle opposition contre le ministère anglais a pris une attitude très menaçante dans les deux chambres du parlement, à en juger par ce qui s'est passé dans les dernières séances. M. Peel lui-même s'est prononcé d'une manière hostile.

Les membres de l'ancienne opposition, et particulièrement M. Brougham et sir Francis Burdett, ont appuyé avec vigueur M. Canning et ses collègues.

— La cause du prompt départ des troupes anglaises pour le Canada est, dit-on, une révolte ouverte de ce pays contre la métropole, ou bien seulement une mesure de précaution contre les États-Unis.

#### Proverbes dramatiques. — LES ÉLECTIONS.

(Bruxelles. — Hayez.)

M. de Vernant est un honnête gentilhomme campagnard, étranger jusqu'alors à toute espèce d'ambition et d'intrigues, mais auquel, comme à bien d'autres, il a passé un beau jour par la tête de se faire député, parce que la mode est aux élections. M<sup>de</sup>. de Vernant, sa noble compagne, le stimule, l'encourage, et supplée à tout ce qu'il peut manquer de résolution et d'activité à son époux, pour accomplir ce qu'elle appelle sa vocation. Il est vrai que M. de Vernant n'est pas grand orateur ; mais M<sup>de</sup>. a découvert que les orateurs ne servent qu'à embrouiller les questions ; il ne s'entend à aucune branche d'administration, il ne s'est jamais mêlé de rien, même dans sa propre maison ; mais selon elle les électeurs ne demandent plus que des sentimens ; en conséquence, les opinions les plus exagérées sont à l'ordre du jour chez le futur représentant. Depuis un mois, on s'est transporté dans la ville où doit se faire l'élection, non pour y recruter des voix, elle seront toutes pour M. de Vernant, mais sous le prétexte d'y visiter un ancien ami. Mais comme on apprend que d'autres aussi se mettent sur les rangs, il faut entendre M<sup>de</sup>. de Vernant se récrier : « Je ne conçois pas cela, moi ; il me semble que tout le monde devrait concourir à la nomination de mon mari ; un lionne qui a des opinions parfaites, de la fortune, un état de maison à Paris, enfin tout le matériel d'un bon député. » Il paraît que tous les électeurs ne pensent pas que ces titres suffisent ; un scrutin préparatoire a eu lieu, et M. de Vernant n'a pu y conquérir que dix voix de royalistes. Il revient apprendre cette fâcheuse nouvelle à son épouse. Elle, sans se laisser abattre : « Eh bien, quel parti prenez-vous ? Est-ce que vous allez rester comme cela ? Est-ce qu'il n'y a que des royalistes dans le monde ? Allez voir le préfet ; j'irai chez sa femme ; nous leur devons bien une visite. — Vous voulez donc que je me fasse ministériel ? — Je veux que vous vous fassiez député. A quoi bon affecter des éloignemens qui ne riment à rien ? Avez-vous écrit sur le front le nom du parti qui vous aura porté ; laissez-là cette inflexibilité de principes, qui est bonne comme moyen, mais voilà tout. — Si je m'adresse une fois au préfet, je crains de perdre mon indépendance. — Vous serez indépendant comme lui, comme tous les gens qui participent au pouvoir ; c'est-à-dire, que vous ne discuterez par les ordres que l'on vous donnera, afin de ne pas encourir de reproches. C'est là la véritable indépendance. Vaincu par d'aussi belles raisons, M. de Vernant se décide à faire quelques visites. Avant de le laisser aller, sa femme croit devoir lui donner ses dernières instructions. — Je ne vous recommande pas de ne pas faire étalage d'opinions trop prononcées ; il faut écouter les gens, dire à peu près comme eux, désirer que les choses s'arrangent sans secousse, parce que c'est le mot d'ordre de ce parti là ; et se confier au temps qui remet insensiblement tout à sa place. »

M. de Vernant ainsi stylé, se met en course. Il revient bientôt enchanté du préfet, qui l'a reçu avec beaucoup de distinction et des manières excellentes. « C'est vraiment un magistrat, dit-il à un de ses amis, il n'a pas la moindre morgue, c'est un homme tout simple ; et nous avons causé ensemble sur le ton de la plus grande familiarité. Il m'a même offert de me présenter l'appui de l'administration. — Vous avez refusé ? — J'ai accepté. — Ah ! M. de Vernant ! — Est-ce que vous seriez fâché à présent de me voir député. — Oui, de cette manière. — En vérité, je ne vous conçois pas. Qu'importe la manière, pourvu que je réussisse. Croyez-vous que cela me rendra un autre homme ? Et n'y a-t-il que la coterie du Binardin (autre candidat royaliste) qui ait le privilège des élections. — Prenez garde, mon cher Monsieur, que ce matin encore cette coterie était la vôtre. — Non puisqu'elle ne m'a pas nommé. — Suivez mon conseil ; et, malgré les promesses du préfet, ne vous hâtez pas de vous séparer de vos amis. — Quels sont donc ces amis qui croiraient que je me sépare d'eux, parce que j'ai de la modération ? Ce serait une plaisante amitié, et j'avoue que je n'y attacherai pas grand prix, s'il me fallait jouer l'énigmatisme pour la conserver. Monsieur le préfet connaît mes opinions, il les approuve, c'est tout ce que je veux. Je n'empêche pas après cela que les gens trompés dans leur ambition trouvent que tout va mal ; c'est tout simple. »

M. de Vernant qui s'applaudit ainsi de sa nouvelle alliance, se trouver bien empêché; car tandis qu'il a passé dans le camp ministériel, sa femme a fait un pas de plus et se trouve dans celui des libéraux. Elle a renoncé subitement à ses vieilles idées et en a adopté des plus nouvelles qui se fassent. Le préfet vous a trompé, dit-elle à son époux; il n'y a pas de reproches à lui faire; il a joué son rôle. Mais comme je ne puis expliquer sa femme, qui, par parenthèse, est bien la plus impertinente petite personne que je connaisse, il est clair qu'on ne veut pas de gens de notre bord; car elle s'est servie de tout là. J'ai dû tourner les yeux vers une classe plus importante, et qui ne demande à ses députés qu'une grande loyauté et à du désintéressement. — Mais... — Il n'y a pas à compter, il faut tout de suite aller au collège. Mêlez-vous dans les rangs, ne parlez pas, mais ayez l'air d'approuver tout ce qu'on dira. Une élection, c'est ruse contre ruse. La bonne intention justifie tout. — Je voudrais au moins savoir... — Ah! si vous voulez au moins savoir, nous sommes perdus. — On ne descend pas aussi vite d'un parti à un autre. — Que voulez-vous dire? Descendre! Penseriez-vous que vous étiez plus élevé quand vous partagiez le sot entêtement des Bignardin, ou quand vous consentiez à vous mettre sous la dépendance d'un préfet? Vous suivez maintenant la seule route qui convienne à un galant homme; vos nouveaux partisans sont de vrais Français, et vous devez être fier de vous présenter comme leur candidat. Allez donc, monsieur, allez donc. Je ne connais pas d'hommes, poursuit-elle quand son mari en sortit, d'une intelligence aussi lente que M. de Vernant; il lui faut des siècles pour comprendre les choses les plus simples. — Mais pourquoi, lui dit-on, voulez-vous en faire un député? — Connaissez-vous les autres? — Vous en faire un député, parce que c'est un titre. »

Tels sont les principaux traits du tableau que sous le titre *élection*, M. Théodore Leclercq a tracé avec des couleurs si vives et si naturelles. Cette petite comédie qu'il nous donne sous le titre modeste de proverbe dramatique, renferme toutes les qualités qu'exige ce genre de composition. Dialogue spirituel et rapide, observation fidèle des mœurs, ridicules saisis et peints avec bonheur. La plupart de ces charmantes compositions méritent les mêmes éloges, et M. Hayez en les publiant chez nous a rendu un véritable service aux amis de la bonne et franche comédie; car nous que M. Théodore Leclercq n'est pas Belge, les travers dont il est moqué si plaisamment, ont pu fort bien passer la frontière et s'introduire dans notre pays. Il ne serait pas absolument impossible que quelques uns des originaux qu'il livre à notre scène, fussent reconnus parmi nous. Il y a certes plus d'un trait de ressemblance entre les habitudes de nos voisins et les nôtres.

**Lebrun.**  
Monsieur le rédacteur,  
Connaissant toute l'impartialité qui distingue votre journal, je ne doute pas que vous n'accueilliez comme elle le mérite, la réclamation que j'ai l'honneur de vous adresser?

Après la réception de l'heureuse nouvelle qui annonçait le rejet de la loi sur la péremption, plusieurs personnes ajoutaient à la liste des noms des membres qui avaient voté pour le projet, celui de M. Moitte de Bioul. Cependant, il est vrai de dire que M. de Bioul n'a pu voter; puisqu'il n'était pas à la séance.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée F. J. P.

**ÉTAT CIVIL des 9 et 10 mai.** — Naissances, 3 garç., 8 filles.  
Mariages 8; savoir: entre  
Charles Abeillard Conscrit de Rossius, rentier, rue Neuvice, n. 974, et Marie Jeanne Orban, rue pied du Pont d'Isle, n. 765.  
Jean Alexandre Coulet, domestique, rue sur la Fontaine, n. 60, et Marie Elizabeth Joseph Dossogne, domestique, rue du Méry, n. 251.  
Gilles Joseph Hamal, tailleur, rue Volière, n. 326, et Marie Catherine Coulet, domestique, rue Vinave d'Isle.  
Lambert Evrard, tisserand, domicilié à Ans et Clain, et Marie Catherine Mouton, fille de boutique, rue derrière le Palais, n. 424.  
Joseph Léonard Lhote, milicien à la 1<sup>re</sup> division en garnison à Maestricht, et Anne Catherine Dardenne, couturière, rue St. Remy, n. 467.  
Jean Joseph Guillot, journaliste, rue de la Magdelaine, n. 242, et Marie Joseph Léonard, journaliste, rue des aveugles, n. 1130.  
Louis saint Grisard, menuisier, a la Boverie, n. 35, et Marie Jeanne Coulet, journaliste, même rue, n. 48.  
Charles Joseph Jassogne, boulanger, rue Neuvice, n. 981, et Marie Anne Coulet, sans profession, rue sur Meuse, n. 429.  
Décès: 3 garçons, 1 fille, 1 femme, savoir:  
Marie Marie Elisabeth Bewers, âgée de 38 ans et 21 jours, revendeuse, rue Pierreuse, n. 271, épouse de Laurent Dedecker.

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

**GRAND WAUX-HALL CHAMPÊTRE à la Boverie.**  
M. F. VIGNOUL tenant cet établissement, a l'honneur de prévenir le public qu'il y aura chez lui TOUS LES DIMANCHES pendant l'été SOIT HARMONIE OÙ BAL ET ILLUMINATION. Le DIMANCHE prochain 13 courant, L'HARMONIE composée de QUARANTE musiciens.

A l'occasion de la fête Saint-Servais à Maestricht, la barque M. Joris partira dimanche 13 courant, à cinq heures du matin. (127)

On demande 12500 florins des Pays-Bas en rente à 4 p. 0/0 sur bonne hypothèque.  
S'adr. à M. J. J. Frésart, rue Hors-Château, n. 222, à Liège.

A louer une belle maison, avec écurie et remise, située rue St-Barthelemi, n. 662

 A vendre, place Verte, n. 44, ensemble ou séparément deux chevaux de voitures, propres à tout usage. (112)

Appartement à louer Fond St-Servais n. 479. S'y adresser (126)

Lundi prochain, 13 du mois de mai 1827, à dix heures du matin, pardevant Monsieur le juge de paix et son greffier du canton de Spa et en vertu du jugement d'homologation rendu par le tribunal civil de Liège, il sera mis en vente publique et à l'enchère à la maison de ville de Spa, l'emplacement d'un bâtiment situé dans le vieux Spa et appartenant à la succession de Marie Bise aux clauses et conditions à préfixer par le notaire *Beaupain* délégué par ledit jugement.

*Guillaume Collette*, homme de loi. (121)

*Dumoulin*, facteur accordeur de pianos, a l'honneur de donner avis qu'il vient de transférer son atelier, rue sur Meuse n. 445, où il continue de construire, réparer et accorder les pianos; les soins qu'il prodiguera, réunis aux connaissances qu'il a acquises dans son art, en travaillant plusieurs années dans les ateliers de Monsieur Pfeiffer, facteur de S. A. R. monseigneur le Dauphin, à Paris, lui donnent l'assurance de répondre dignement à la confiance dont ont vonda bien l'honorer. (125)

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERVIERS.**

Le juge commissaire à la faillite du sieur J. J. Detillieux, fils, ci-devant fabricant de draps à Hodimont, invite les créanciers de cette faillite, à comparaitre par devant lui, munis de leur patente, le 21 mai courant, 10 heures du matin, au local des audiences dudit tribunal, pour présenter et affirmer leurs titres de créance.

Verviers, le 10 mai 1827. *L. Neuville.*

A louer, pour être occupée de suite, une petite maison de campagne, entièrement restaurée à neuf, avec jardin contigu; située près du faubourg Ste Marguerite en lieu dit *Hautpré*, à côté de la *Belle-Vue*. Cette habitation réunit toutes les commodités possibles et forme un séjour très agréable.  
S'adresser au n. 583 quai d'Avroy. (123)

Le *S<sup>r</sup> F. Colombier*, fabricant de parapluies et ombrelles, place du Marché, n. 931, a l'honneur de prévenir les consommateurs, qu'il vient de confectionner un grand assortiment d'ombrelles au goût le plus moderne. Il recouvre parapluies et ombrelles, et fait tout ce qui concerne son état au plus juste prix. (66)

La vente aux enchères que les héritiers de M<sup>re</sup> de Saren, né de Bellefroid, et de M. le doyen de Bellefroid ont fait annoncer précédemment, ne pouvant avoir lieu à l'époque indiquée dans les journaux, se fera par le ministère de M. *Vandenbosch*, notaire, ainsi qu'il suit:

1<sup>o</sup>. Le lundi 14 mai 1827, à onze heures du matin, une très-belle et spacieuse maison, occupée par feu M. le doyen de Bellefroid, sise rue Kiele-Straat, à Tongres, avec cour, écurie, remise, jardin, et renfermant au rez-de-chaussée neuf chambres, garde-manger, lavoir, deux cabinets à l'entresol; à l'étage onze chambres et cabinets, etc.

2<sup>o</sup>. Immédiatement après, une autre maison joignant la précédente.

3<sup>o</sup>. Le même jour, à deux heures de relevée, une très-belle et très-spacieuse maison, occupée en dernier lieu par feu M. de Saren, sise au centre de la ville de Tongres, avec deux écuries, écuries et deux remises, grand jardin, bosquet, grotte etc., le tout entouré de murs, renfermant au rez-de-chaussée, dix chambres et une chapelle; à l'étage neuf chambres, non compris un emplacement ayant servi de cabinet de physique et d'histoire naturelle, et un vaste et superbe salon pour une bibliothèque.

4<sup>o</sup>. Le 28 du même mois et jours suivants (au lieu des 15, 16 et 17, 18 et 19, précédemment annoncés) à neuf heures du matin et à deux heures de relevée, une riche collection, renfermant la célèbre bibliothèque de feu M. le doyen Vermeulen, et des parties de plusieurs autres bibliothèques, formant un total de plus de 1600 ouvrages, parmi lesquels on compte un grand nombre de livres précieux et annotés dans le manuel du libraire par Brunet.

Une annonce subséquente indiquera les libraires chez lesquels on pourra se procurer le catalogue de ces livres.

Le samedi, à la suite de cette vente, on exposera aux enchères la collection de tableaux formée par feu M. le doyen Vermeulen et feu M. de Malsen, ainsi que différents autres tableaux de maîtres provenant d'autres cabinets.

Ces ventes auront lieu à la maison ci-dessus indiquée, n. 3. S'adresser audit notaire *Vandenbosch* pour tous renseignements. (115)

*Vente remarquable de mobilier.*

Par le notaire Jacques Leirens, à la mortuaire de M<sup>re</sup> la douairière Vilain XIII, au château de Wetteren, où l'exposition aura lieu les 12, 13 et 14 mai 1827. On vendra à long terme de paiement, les 15 et 16 dito, à neuf heures du matin, plusieurs belles plantes étrangères, en pots, et 17 tableaux, estampes des premiers maîtres, cabinet chinois et beaucoup de porcelaine rare.

Le 18, objets en cristal, pendules, lustres et plusieurs meubles précieux.

Le 19 continuation, et l'après-midi plusieurs voitures. Le 21, batterie de cuisine, literie, linges, café en balles et autres provisions.

Les 22 et 23, continuation commeci-dessus; le tout plus amplement détaillé dans le catalogue, qu'on peut se procurer chez le sieur Gousin-Verhaege, rue Haute-Porte, à Gand. (53)

*Compagnie néerlandaise d'Amsterdam des assurances générales sur la vie, autorisée par S. M. le Roi, principal actionnaire, sous l'administration de MM. Brugnan, J. Portielje, commissaires; H. Meyer Cluven, et P. Guy de Corat, directeurs, à Amsterdam. — Agence principale en Belgique, à la résidence de Bruxelles.*

A dater du 1er mai courant, l'on paie au bureau de l'agent principal, soussigné : 1°. Aux actionnaires un dividende de 6 p. 0/0 sur le premier versement de 200 fls. effectué sur chaque action.

2°. Aux actionnaires rentiers, dans les rentes viagères mutuelles accroissantes, un semestre de leurs rentes dont la propriété d'une seule action de 50 fls. peut, par accroissement, leur procurer fls. 1000 de rente et plus, indépendamment de l'intérêt viager qu'ils en reçoivent 1er. mai et 1er. novembre de chaque année.

3°. Aux rentiers, un semestre de leurs rentes créées pour des capitaux qu'ils ont placés en viager sur une ou deux têtes. A l'époque de chaque versement pour créer ces rentes, la compagnie bonifie toujours 6 mois de rente. L'intérêt qu'on accorde à chacun d'après son âge, est le plus avantageux que l'on connaisse encore.

4°. L'on paie également aux veufs et veuves, aux orphelins, aux époux mutuellement, aux enfans légitimes et étrangers, le semestre des rentes qu'ils ont héritées par suite de décès d'époux et d'épouses de père et de mère, assurés en faveur des survivans d'après table J. et K. Aucune autre compagnie connue jusqu'à ce jour n'a offert au public une assurance aussi avantageuse. Les primes à payer ne sont tout au plus que la moitié des autres.

Les autres assurances dont les primes sont, de même, sagement combinées sur les chances de l'existence et de l'état des personnes, aussi utiles à l'artisan, profitables à l'homme aisé qu'agréables à l'homme opulent, sont classées dans les différentes tables, formant l'ensemble de cette belle et précieuse institution placée à juste titre, par sa solidité, par ses vues philanthropiques, par la confiance unique dont elle jouit et qu'elle justifie, par ses succès, enfin par la haute protection de notre auguste monarque, qui a daigné s'y rendre actionnaire, au premier rang des établissemens utiles et remarquables de l'Europe.

S'adresser directement, pour assurances, actions, statuts et prospectus à notre bureau et domicile ci-bas.

L'agent principal en Belgique, *Bricot fils*, rue de la Pâtisserie, n. 1322, à Bruxelles.

Il se charge également des assurances maritimes et contre incendies. (121)

Mardi et mercredi, 15 et 16 mai courant, à une heure de relevée à la maison de feu Mlle. Polis à Warsée, commune de Saint-Georges, il sera procédé à la vente aux enchères publiques sous la direction du notaire *Dieudonné*, de tout le mobilier garnissant la maison, consistant en hautes et basses garde-robes, commodes, horloges, armoires, tables, chaises bourrées et autres, bois de lits, tonneaux, tannes et autres boiseries, miroirs, lits de plumes, matelats en crin, draps de lit et couvertures, étainerie, cuivrerie, porcelaine et fayence, chaudrons, marmites, bouteilles vides, la batterie de cuisine et généralement tous les objets mobiliers dont le détail serait trop long. A crédit moyennant caution et aux conditions à préfixer. (119)

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance, séant à Liège, le 14 avril 1824, y enregistré le 17 mai suivant, et conformément à la loi du 12 juin 1816, il sera procédé pardevant M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest, en son bureau, rue Plattes-Pierres, à Liège, par le ministère du notaire *Boulangier*, à ce commis, le 28 mai 1827, à deux heures de relevée, à la vente des biens et rentes ci-après détaillés; savoir :

*Premier Lot.* Les deux tiers d'une pièce de terre, contenant 95 perches 91 aunes, située à Hognoul, au passage du Moulin à vent.

*2me. Lot.* Les deux tiers d'une pièce de terre, située à Hognoul, au chemin d'Avans à Tongres, contenant 74 perches 11 aunes.

*3me. Lot.* Les deux tiers d'une pièce de terre, située à Hognoul, tenant à MM. De Liedekerke, De Donceel et Lesoinne, contenant 69 perches 75 aunes.

*4me. Lot.* Les deux tiers d'une pièce de terre, située à Hognoul, au milieu de la campagne; contenant 97 perches 21 aunes.

*5me. Lot.* Les deux tiers d'une pièce de terre, située à Hognoul, derrière le cortil Soigneux, contenant 142 perches 99 aunes.

*6me. Lot.* Les deux tiers d'une pièce de terre, au même endroit, contenant 22 perches 89 aunes.

*7me. Lot.* Les deux tiers d'une prairie, située à Hognoul, contenant 43 perches 59 aunes.

Ces sept lots sont exploités par Mde. la veuve Raik.

*8me. Lot.* Une pièce de terre, située à Flexhe-au-Haut-Clocher, contenant 52 perches 31 aunes, exploitée par Mlle. Lohierville.

*9me. Lot.* Les 6/22e. d'une pièce de terre, contenant 87 perches 18 aunes, située à Kemexhe, exploitée par le St. Lucas Petitjean.

*10me. Lot.* Une rente de 1 fl. 60 cents, due par les enfans Denis Lebouille, de Chefneux.

Une rente de 8 fls. 87 cents, due par M. Sacré, de Liège.

Une rente de 238 litrons épeautre, due par Marie-Anne Beaujean et autres, de Jupille.

Une rente de 238 litrons épeautre, due par les enfans Pierre Hubert, de St.-Georges.

Une rente de 4 fls. 2 cents, due par M<sup>rs</sup>. veuve Pierre-Joseph Londo, de Seraing.

Une rente de 119 litrons épeautre, due par M<sup>rs</sup>. la baronne de Warzée de Hermalle.

Une rente de 28 cents, due par Henri Boulangier, de St.-Gilles.

Une rente de 238 litrons épeautre, due par les enfans Adam Spirlet de Magnée.

Une rente de 89 litrons épeautre, due par M. Joseph-Henri d'Ampsin.

Une rente de 11 fls. 91 cents, due par M. le baron de Stockhem de Hers.

Une rente de 3 fls. 45 cents, due par Lambert Corne et autres, de Theux.

Une rente de 29 litrons épeautre, due par la veuve Henri Lambinon, d'Ans.

*11me. Lot.* Une rente de 119 litrons épeautre, due par M. Nagelmackers, de Liège.

Une rente de 5 florins 17 cents, due par M. Vandenberg, de St.-Trond.

Une rente de 287 litrons, due par les héritiers de M. de Haselbrouck, à Colonster.

Une rente de 84 cents, due par M. Urbain Fossoul, de Liège.

Une rente de 119 litrons, due par M. de Harlez, de Deulin.

Une rente de 11 florins 49 cents, due par André Francoille, de Tilleur.

Une rente de 2445 litrons épeautre, due par M. Dégive-Biar, de Berleur.

Une rente de 216 litrons épeautre, due par Gilles Fincœur et autres, de Liège.

*12me. Lot.* Une rente de 298 litrons épeautre, due par la V<sup>e</sup>. Gilles Hanson, de Grâce.

Une rente de 20 florins 67 cents, due par M. Léonard Antoine, brasseur, à Huy.

Une rente de 298 litrons épeautre, due M. Simon Renwart, d'Ainessé.

Une rente de 10 florins 34 cents, due par Pierre Donnay, Jean Joseph Nixhar et autres, de Seraing.

Une rente de 11 florins 49 cents, due par la veuve Joseph Philippe, d'Ampsin.

Une rente de 119 litrons épeautre, due par la même.

Une rente 298 litrons, due par les enfans Tombeur, d'Odeny.

Une rente de 477 litrons épeautre, due par Laurent Maréchal, de Lize-Seraing.

*13me. Lot.* Une rente de 4 florins 59 cents, due par Noel Walthery, de Colonster.

Une rente de 119 litrons épeautre, due par les enfans Guillaume Dosseray, de Seraing.

Une rente de 715 litrons épeautre, due par Evarad Duplessis, de Rocour.

Une rente de 238 litrons épeautre, due par Hubert Ledent, de Montegnée.

Une rente de 477 litrons épeautre, due par le sieur Wersoh, d'Oudoumont.

Une rente de 13 florins 79 cents, due par les Srs. Gilson, Picard, Magis et autres, de Vaux-sous-Chevremont.

Une rente de 14 florins 38 cents, due par Lambert Flabs, de Remicourt.

*14me. Lot.* Une rente de 12 florins 92 cents, due par Mme. Detru née Dejaer, à Ransa-à-Horion.

Une rente de 1312 litrons épeautre, due par MM. de Bossart et Colson, d'Ans-Harbisé.

Une rente de 41 florins 9 cents, due par M. Hubert Dessain, de Liège.

Une rente de 119 litrons épeautre, due par la veuve Panaye de Berleur.

Une rente de 4 florins 30 cents, due par M<sup>lle</sup>. Bodar, de Liège.

*15me. Lot.* Une rente de 57 florins 63 cents, due par MM. de Stembert, de Liège.

Une rente de 4 florins 44 cents, due par Madame veuve L'hoest, de Liège.

Une rente de 3 florins 50 cents due par la veuve Louis Libert, chaussée St.-Léonard.

Une rente de 119 litrons avoine, due par M<sup>lle</sup>. Godar, de Verviers.

Une rente de 357 litrons épeautre, due par le sieur Gate, de Fize le Marsal.

*16me. Lot.* Une rente de 238 litrons épeautre, due par M. Thonnon avoué, à Liège.

Une rente de 596 litrons épeautre, due par Madame Tombeur, de Ligneux.

Une rente de 3 florins 45 cents, due par les veuves Hamelot, de Bonnelles.

Une rente de 223 litrons épeautre, due par Jean Etienne de Flehalle.

Une rente de 611 litrons épeautre, due par les sieurs Thomas Saive et Séverin, d'Ougrée.

*17me. Lot.* Un sixième dans quatre superbes tableaux peints sur cuivre par Dumery, représentant des sujets de l'écriture sainte.

Les autres 5/6e seront également vendus pour compte de qui il appartiendra; ces tableaux sont déposés chez le Sieur Lucien Judon, rue du Verd-Bois, n. 354, où on peut les voir.

S'adresser chez M<sup>e</sup>. Boulangier, notaire, rue Hors Château, chez A. Judon, rue Basse Sauvenière, et chez Lucien Judon, dépositaire du cahier des charges et des titres, rue du Verd Bois, n. 354 à Liège.